REGLEMENT CONCOURS

Organisation

Le concours est organisé par le Pôle Excellence Bois.

Candidatures

Le concours s'adresse aux professionnels du domaine de l'ameublement/agencement et du domaine du design d'espace/architecture.

Les candidats doivent répondre obligatoirement en équipe, librement constituée, composée :

- d'un fabricant (menuisier, agenceur, fabricant de meubles, fabricant de stand…)
- d'un concepteur (designer, architecte…)

La philosophie de ce concours est de promouvoir le design auprès d'entreprises de l'ameublement/agencement.

Ce concours est ouvert à toutes entreprises de la région Auvergne- Rhône Alpes.

Objet du concours

Il s'agit d'un concours pour la conception et la fabrication d'un minimum de 15 stands d'exposition de type salon professionnel.
L'enveloppe du marché est estimée à environ 22 000 €HT.

POLE EXCELLENCE BOIS PAYS DE SAVOIE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES STANDS

Taille des stands (l*P) : 3m*2.5m
Les stands doivent permettre la mise en place d'une table et d'au moins 4 chaises. Sur ce point, les candidats ont la possibilité de faire une variante (en option) avec l'intégration d'un plateau au stand permettant de recevoir 4 personnes.
Le montage et le démontage des stands doit être rapide et facile.
Le rangement des stands dans notre réserve doit être optimisé en termes de place nécessaire (manu-transportable à 2 et stockage sur palette).
Les stands doivent être majoritairement en bois et en matériaux biosourcés.
La séparation entre les stands (en configuration linéaire) doit être discrète.

Présentation des candidatures

Les dossiers de candidature doivent se composer des documents suivants :

* une présentation des membres du groupement (présentation de l'entreprise, références principales)
* les plans et visuels du ou des stand(s)
* l'enveloppe financière à l'unité pour la conception et la fabrication ;

Remise des projets

La transmission électronique est obligatoire. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le format électronique dans lequel les documents peuvent être transmis est PDF. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents.

Contact pour renseignements et remise des offres

Florian ZORTEA

06 46 11 74 40

f.zortea@poleexcellencebois.fr

Calendrier

Date pour la remise des documents : 09 septembre 2016

Réunion du Jury : 14 septembre 2016 (date provisoire)

Livraison des stands montés : 09 novembre 2016

Composition du jury

Un jury composé d'élus et d'entreprises étudiera les différentes propositions et désignera l'équipe lauréate. Le jury sera souverain dans son choix. Après avoir reçu le résultat des délibérations du Jury, le Pôle Excellence Bois informera par e-mail les équipes des décisions du jury.

Critères de jugement

- Composition de l'équipe
- Références sur les aménagements en bois
- Design des stands
- Eco-conception
- Ergonomie et facilité d'usage
- Circuits courts
- Respect de l'enveloppe financière

Application du règlement

La remise des prestations par les concurrents comporte leur acceptation des clauses du règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par l'organisateur au jury qui décide de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non-respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

Droits de propriété et publicité des projets

Les droits de propriété artistique nés au cours de la candidature sont acquis aux concurrents. La participation à la consultation emporte cependant cession du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957 : le Pôle Excellence Bois aura la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de leurs actions de sensibilisation et de promotion du concours. L'équipe lauréate cèdera entièrement les droits de propriété au PEB.